



Les conseils de compagnie par Hadrat Shaykh Muhammad Mehmet Adil Al-Hakkani

DÎTES LE HAQQ (DROÏT)

Je cherche refuge auprès d'Allah contre Satan le maudit. Au nom d'Allah, le Clément, le Miséricordieux. La prière et la paix sur notre Prophète Sayyidna Muhammad, maître des premiers et des derniers prophètes. Madad ya Rasoula'Allah. Madad ya saadati as'hab Rasoula'Allah. Madad ya mashayekhna, Shaykh Abdallah Al-Fa'ez Al-Daghestani, Shaykh Muhammad Nazim Al-Haqqani. Notre ordre est pérenne avec les conversations (sobbet) et le bénéfice (Hayr) est avec l'Assemblée.

EOÛZUBILLÂHIMINÉ'SH-SHEYTÂNI'R-RADJIM BISMILLÂHIRRAHMÂNIRRAHIM

فَلْيَكْفُرْ شَاءَ وَمَنْ فَلْيُؤْمِنْ شَاءَ فَمَنْ رَبَّكُمْ مِنَ الْحَقِّ وَقُلْ

“Vé koulil hakkou min rabbikoum fé mén shâé félyou'min vé mén shâé félyékfour” (Kehf- 29) “Dit la parole du haqq avec la langue; ceux qui veulent auraient le imane sinon le kouffre.” C'est ainsi pour tout. Lorsqu'un imam va prononcer un discours, s'il ne peut se dire “tel personne peut être dérangé” et ne pas dire le haqq.

Tu dois le dire, celui qui veut l'accepte et le fait, celui qui ne veut pas c'est lui qui voit. Mais toi tu dois dire la vérité, le haqq, la science si tu en as. Il n'y a pas de “celui-ci le fait l'autre ne le fait pas...”. Tu dois le dire; s'il ne le fait pas les gens auraient au moins appris le halal, le haram, la sounna, le farz. Il n'est pas possible de dire “je ne dois pas dire ça car tel personne sera dérangé, il m'en voudra”.

Il faut que tu expliques les ordres les interdits d'Allah Azza wa Jalla, sinon pourquoi seras-tu imam ou alim ? Si tu caches ça tu auras une responsabilité. Celui qui cache la science, qui ne le dit pas à ceux qui le demandent, qu'il prépare sa place à l'enfer » dit notre prophète sav. Bien sûr l'homme ne peut le faire à 100%. Mais lorsqu'ils entendent qu'ils l'acceptent. Il faut dire « ce sont les ordres d'Allah, nous ne faisons tous mais inshaAllah nous voulons le faire et Allah accorde selon la volonté » “İnnémél a'malou binniyyét” dit notre prophète sav dans son hadith. C'est-à-dire que ce qui compte c'est la volonté. Du moment qu'il y a la volonté Allah l'accorderait.

S'il a la volonté qu'il le fait il a dix unités en contrepartie, s'il a la volonté mais qu'il ne le fait pas il a une unité en contrepartie. S'il va faire une mauvaise chose et qu'il a la volonté mais qu'il ne le fait pas il aurait une unité en contrepartie. C'est-à-dire que ces genres de choses sont les belles occasions d'Allah Azza wa Jalla. Ce qui nous revient c'est de les accepter. Faisons tant qu'on peut, ce qu'on ne peut pas ayant la volonté pour le faire. Disons « j'aurais dû faire, voulu faire ça » et ayant des unités en contrepartie inshaAllah.

Vé Min Allahou Tewfiq -El Fatiha

Sheikh Mouhammed Mehmet Adil Hz. / 17 Redjeb1438

(Propos de la prière du matin du 14 Avril 2017 au Dargah d'Akbaba)

www.fiakkani.org / www.fiakkaniyayinevi.com